

# EQUI-CONGRETHIS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30/09/2025

EQUIGEST



## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>9</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>16</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>21</b>
Actif	21
Passif	22
<b>Compte de résultat</b>	<b>23</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>26</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>27</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>28</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>29</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>30</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>31</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>32</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	32
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	33
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	34
Exposition directe sur le marché des devises	35
Exposition directe aux marchés de crédit	36
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	37
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	38
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>39</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	39
Frais de gestion, autres frais et charges	40
Engagements reçus et donnés	42
Acquisitions temporaires	42
Instruments d'entités liées	43
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>44</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	44
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	45
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>46</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>50</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>52</b>

<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>53</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>54</b>
<b>Informations SFDR</b>	<b>55</b>

<b>Commercialisateur</b>	EQUIGEST 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.
<b>Société de gestion</b>	EQUIGEST 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Christophe Coquelin.

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

Néant.

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Résultat net : Le FCP capitalise son résultat net

Plus-values nettes réalisées : Le FCP capitalise ses plus-values nettes réalisées

### Garantie :

Néant.

### Opc d'opc :

Néant.

### Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif de générer une croissance du capital à moyen terme en participant à l'évolution des marchés monétaires, obligataires, obligations convertibles et actions. Il met en oeuvre une allocation d'actif flexible et réactive entre ces 4 marchés, en sélectionnant les titres de sociétés respectant des critères éthiques considérés comme conformes à la doctrine sociale de l'Eglise.

Il est possible que la situation réelle des sociétés émettrices de titres détenus par le fonds s'avère être, postérieurement à l'évaluation réalisée par la société de gestion, moins bonne que prévue sur le plan financier ou en matière de respect de la conformité à la doctrine sociale de l'Eglise. Une telle situation pourrait avoir pour conséquence une diminution de la valeur ou de la performance du fonds.

### Indicateur de référence :

Le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un indice ni de répliquer la composition d'un portefeuille d'indice. L'objectif de gestion retenu rend peu opportune toute comparaison à un indice de référence. Toutefois l'investisseur pourra se référer utilement à tout indicateur de performance à posteriori comprenant 75% d'obligations privées « investment grade » à 3-5 ans en euros d'émetteurs non financiers et 25% actions françaises « mid et small caps ».

### Stratégie d'investissement :

#### **1.Stratégie retenue pour atteindre l'objectif de gestion :**

La stratégie vise, tout en promouvant les sociétés qui sont le plus en ligne avec la doctrine sociale de l'Eglise, à avoir une gestion flexible et réactive sur des placements de taux, crédit et actions qui valorise le fonds sur le moyen terme et qui tient compte des risques attachés à ces différents types d'actifs.

Le FCP sera exclusivement investi en valeurs libellées en euros et son exposition globale ne pourra pas dépasser 100% de l'actif.

Le FCP n'utilisera pas d'instruments dérivés au sens strict mais pourra utiliser des instruments intégrant des dérivés simples

(obligations à calls, obligations convertibles...).

La politique d'investissement du fonds reposera principalement sur les éléments suivants :

- La sélection d'émetteurs conformes à la doctrine sociale de l'Eglise
- La stratégie actions
- La stratégie de taux
- La stratégie de crédit

#### **La sélection d'émetteurs conformes à la doctrine sociale de l'Eglise :**

La stratégie d'investissement du fonds repose, en amont de l'analyse financière, sur la sélection de sociétés fonctionnant dans le respect des valeurs de la doctrine sociale de l'Eglise (dignité de la personne humaine, destination universelle des biens, bien commun, solidarité, subsidiarité).

Dans un premier temps, sur l'univers suivi, le processus consiste à exclure les émetteurs impliqués dans des activités controversées sur les secteurs suivants : alcool, tabac, jeux d'argent, pornographie, énergies non conventionnelles, développement de nouveaux projets fossiles, charbon thermique, armes controversées, armes à phosphore blanc, armes nucléaires.

Dans un deuxième temps, les entreprises non exclues font l'objet d'une notation selon trois **dimensions** qui permettent de caractériser le degré de suivi de la doctrine sociale de l'Eglise :

- Relations au sein de l'entreprise et de son écosystème (relations avec toutes les parties prenantes)
- Lien social (relations avec les plus vulnérables)
- Engagement sociétal (relations à long terme vis-à-vis des générations futures)

Cette vision large se décline par une notation pour chaque dimension qui prend en compte les **composantes** suivantes :

- Santé, Sécurité, Diversité, Egalité des chances, Accompagnement, Employabilité, Qualité environnementale des produits pour le lien avec les parties prenantes.
- Partage de la valeur, Partage de la Stratégie, Dialogue social, relations avec les fournisseurs et sous-traitants, relations avec les investisseurs, Impact environnemental pour le lien social.
- Pérennité de l'activité, Ancrage territorial, Compensation des externalités, Respect des droits fondamentaux, Fiscalité pour l'engagement sociétal.

Ces données sont évaluées au regard de la performance, de la tendance à l'amélioration et de la transparence. Les notes individuelles obtenues sont sommées par composantes. Puis, pour chaque dimension, une moyenne des composantes est calculée pour obtenir une note globale.

La note globale obtenue permet de classer chaque émetteur soit dans une zone d'exclusion (note trop basse), soit dans une zone d'accompagnement (note intermédiaire), soit dans une zone de soutien (note satisfaisante). Les sociétés en zone d'accompagnement sont autorisées à l'investissement, pour promouvoir les améliorations en cours dans certaines sociétés, mais font l'objet d'une surveillance.

Tout émetteur à l'intérieur de l'univers et exclu de la sélection est interdit à l'investissement, quel que soit le titre (actions ou titres de taux/crédit).

Les actions doivent impérativement être sélectionnées parmi les titres émis par des émetteurs autorisés.

Pour les obligations convertibles, la société dont les actions seraient obtenues en cas de conversion doit être autorisée à l'investissement et donc faire partie de l'univers autorisé actions.

Pour les titres de taux/crédit, les émetteurs non exclus ne faisant pas partie de l'univers suivi sont autorisés à l'investissement à la discrétion du gérant, mais font après investissement l'objet d'une étude, qui peut aboutir à la validation ou à l'exclusion de ces émetteurs.

En cas d'exclusion le titre devra être vendu dans un délai de temps raisonnable au regard de sa liquidité et au plus tard trois mois après la connaissance de l'exclusion de l'émetteur.

Pour les obligations convertibles, la société émettrice de l'obligation convertible doit suivre la règle des investissements obligataires, à savoir être autorisée dans l'univers ou si elle ne fait pas partie de l'univers faire l'objet d'une étude post-investissement, avec les mêmes conséquences que pour les titres obligataires taux/crédit en cas d'exclusion.

**La stratégie actions :** L'exposition du fonds au risque action se fera à travers d'actions et/ou d'obligations convertibles ou assimilées. Ces titres seront choisis essentiellement parmi ceux émis par des émetteurs de petites et moyennes capitalisations européennes et cotés en euros.

L'OPCVM est soumis à un risque action tel que défini dans le profil de risque.

**La stratégie de taux :** elle sera fondée sur une approche financière qualitative de l'évolution attendue sur les taux d'intérêts, pour tirer profit des variations en pilotant l'exposition du fonds au risque de taux.

**La stratégie de crédit :** elle est fondée sur une approche financière qualitative et quantitative des émetteurs en analysant par exemple la capacité des sociétés à faire face à leurs obligations financières en cas de résultats insuffisants ou d'un endettement

trop élevé. La gestion s'effectue en sélectionnant des titres ayant des spreads de crédit attractifs et un rendement suffisant pour un niveau de risque adapté.

L'OPCVM est soumis à un risque de taux et un risque crédit tel que défini dans le profil de risque. Ce risque sera encadré par le choix de maintenir la sensibilité taux crédit du fonds dans une fourchette allant de 0 à 6.

**Acquisition et cession temporaire de titres :** Le gérant pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres (pensions) dans les limites fixées par la réglementation, jusqu'à 80% de l'actif net pour les opérations d'acquisitions temporaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Afin notamment de gérer sa trésorerie, le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français coordonnés ou non ou européens coordonnés dont les titres sont strictement libellés en euros.

Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces à titre temporaire, dans la limite de 10% de son actif net.

**Politique d'investissement responsable :** le FCP, par son mode de sélection des émetteurs, promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

#### **Informations relatives au Règlement (UE) 2019/2088, dit « SFDR »**

Le fonds est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 8 du Règlement SFDR car il intègre des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant dans sa stratégie d'investissement.

L'ensemble des titres en portefeuille fait l'objet d'une analyse RSE (responsabilité sociétale des entreprises), par une société spécialisée dans la notation RSE d'entreprises européennes, telle qu'Ethifinance ou toute autre entité équivalente, et doivent satisfaire une notation minimum au regard de la doctrine sociale de l'Eglise telle que définie par ladite société pour être autorisé à l'investissement.

L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

**Taxonomie européenne :** La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue de manière substantielle à la réalisation d'un ou plusieurs des six objectifs, tout en ne nuisant à aucun des autres objectifs (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm").

Pour qu'une activité soit considérée comme conforme à la Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (les garanties sociales minimales).

Le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPC est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier, qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan « environnemental ».

#### **2. Principales catégories d'actifs utilisés :**

##### **● Actions :**

Le fonds est exposé au minimum à 15% et au maximum à 35% de l'actif net au risque action, à travers essentiellement des actions de petites et moyennes capitalisations européennes cotées en euros et des obligations convertibles ou échangeables.

Aucune ligne action ne pourra dépasser 2% de l'actif net.

**● Titres de créances** d'émetteurs d'un pays membre de l'OCDE, dont essentiellement des obligations à taux fixe, taux variables, révisables, indexées, convertibles, avec ou sans calls, à l'exclusion des Cocos ; TCN et instruments du marché monétaire :

- titres « investment grade » : dont au moins une notation est supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) Baa3 (Moody's) ou notés de manière équivalente par les analystes de la société de gestion. Leur proportion pourra évoluer entre 0% et 100% de l'actif net.

- titres « high-yield » (à haut rendement) : dont les notations disponibles sont inférieures à BBB- (Standard & Poor's) Baa3 (Moody's) ou notés de manière équivalente par les analystes de la société de gestion, Ces titres spéculatifs présentent un profil

de risque supérieur, Leur proportion pourra évoluer entre 0% et 50% de l'actif net. La pondération par émetteur noté High Yield sera limitée à 3% maximum de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement à des notations émises par des agences de notation de crédit pour évaluer la qualité des actifs en portefeuille.

En l'absence de notations de crédit émises par une agence de notation de crédit, la société de gestion pourra s'appuyer exclusivement sur sa notation interne pour évaluer la qualité de crédit d'un émetteur.

La sensibilité du portefeuille au risque de taux et au risque de crédit est au maximum de 6.

● **Actions ou parts d'OPCVM ou FIA :**

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM européens dont français, et/ou en FIA français ou étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R 214-13 du COMOFI

Le FCP peut notamment souscrire dans des OPCVM ou FIA français gérés par Equigest pour la gestion de sa trésorerie.

**3. Instruments dérivés :**

Les investissements sur les instruments dérivés (futures, options listées sur les marchés à terme, swaps...) sont interdits.

**4. Titres intégrant des dérivés :**

Titres intégrant des dérivés simples : le FCP peut détenir des obligations, des obligations convertibles, ORA, et tout autre type de titres intégrant des dérivés simples.

Si l'utilisation des titres intégrant des dérivés simples conduit à augmenter l'exposition du fonds à un risque sous-jacent, cette exposition sera prise en compte pour vérifier le respect global de la limite autorisée pour ce risque sous-jacent.

**5. Dépôts :**

Le FCP n'effectuera pas de dépôts.

**6. Emprunts d'espèces :**

Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

**7. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Dans les limites fixées par la réglementation et afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra effectuer uniquement des prises en pension :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;

**Garanties financières dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaire :**

Dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées

Les opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne dépasseront pas 80% de l'actif net du fonds.

**Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

**Risque de perte en capital :** Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

**Risque de gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risques liés aux investissements en obligations convertibles :** La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau de taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de baisse lié au sous-jacent :** l'OPCVM étant investi en obligations convertibles, une baisse des sous-jacents va entraîner une baisse de la valeur liquidative. De même, si les actions détenues en direct baissent, la valeur liquidative du fonds baissera.

**Risque de taux d'intérêt :** Cette exposition se mesure pour le FCP par la sensibilité qui doit rester dans un intervalle de 0 à 6. La sensibilité mesure la répercussion sur la valeur liquidative de l'OPCVM d'une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 4 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 4% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de Haut Rendement («High-Yield») :** Il s'agit du risque de crédit

s'appliquant aux titres spéculatifs à « haut rendement » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, faire baisser significativement la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de contrepartie :** Le FCP a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque en matière de durabilité :** il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, peut avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du fonds. La valeur des investissements, tant de taux que d'actions, pourra baisser si un évènement de ce type se réalise.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :****Tous souscripteurs.**

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une performance de gestion diversifiée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son niveau d'acceptation du risque (souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent). Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds commun de placement.

**Durée de placement recommandée :**

Supérieure à deux ans

**Indications sur le régime fiscal :**

Le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

La présente note détaillée n'a pas pour ambition de résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de parts du FCP. Celles-ci varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Les investisseurs sont tenus de s'informer eux-mêmes et, le cas échéant, de prendre tout conseil approprié auprès de leur conseil fiscal quant aux conséquences fiscales éventuellement attachés à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de parts du FCP en vertu des lois applicables dans leur pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur.

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. En application du principe de transparence fiscale, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Les plus ou moins-values sont imposables, le cas échéant, entre les mains des porteurs du FCP.

*Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- *Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'EQUIGEST - 153 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris ainsi que sur le site internet : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr)*
- *Date d'agrément par l'AMF : 12 mai 2012.*
- *Date de création du Fonds : 11 mai 2012*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## RAPPORT D'ACTIVITE du FCP Equi-Congrethis au 30 septembre 2025

### Environnement global au 30 septembre 2025

L'année écoulée a été marquée par la fin de l'inflation excessive, l'arrivée de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis accompagnée d'un changement radical de politique économique, avec en toile de fond la montée de l'endettement mondial.

#### 1. La fin de l'inflation excessive

Les politiques de hausse des taux conduites par les différentes banques centrales depuis 2022 ont réussi à faire refluer l'inflation.

En ne retenant que la partie la moins volatile, l'inflation cœur, on peut observer des chiffres un peu supérieurs qui vont dans la même direction, de 3,3% à 3,0% aux Etats-Unis, de 2,7% à 2,4% en Zone Euro.

Les banques centrales ont pu abaisser leurs taux directeurs, tout en restant prudentes sur les risques d'inflation à venir. La Fed américaine a ainsi ramené de 5,0% à 4,25% son principal taux d'intervention, alors que la BCE revenait de 3,5% à 2%.

Sur l'exercice, le mouvement de désinflation a été favorisé aux Etats-Unis par le ralentissement économique, la croissance en glissement annuel revenant de 2,8% à 2,3% sur l'exercice. Pour la Zone Euro, une reprise a été observée grâce aux performances des pays hors France et Allemagne, la croissance passant de 1,0% à 1,4%, un gain trop faible pour permettre un retour de l'inflation.

#### 2. Une politique économique américaine perturbatrice

Tant sur la méthode que sur le fonds, la politique américaine a radicalement changé avec l'arrivée de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. C'est surtout par la mise en place d'une politique protectionniste à base de remontée très forte des droits de douane qu'il a marqué l'économie mondiale.

Cela s'est traduit par une forte inquiétude des acteurs économiques, particulièrement en mars 2025, renforcée par l'annonce des taux applicables à partir de début avril.

Pour l'exécutif américain, cela a été un message politique fort pour montrer la volonté de relocaliser les productions industrielles. Cela était aussi un des moyens de financement des républicains d'une nouvelle réduction d'impôts devant être approuvée par le Congrès.

Toute cette négociation sous pression a fortement perturbé les marchés financiers, particulièrement en mars - avril pour les actions. L'impact inflationniste pour les ménages américains s'avère limité.

En cas d'augmentation des coûts pour l'américain moyen, il sera difficile de maintenir des taux d'intérêt bas, sauf si l'activité ralentit tellement qu'elle nécessite une stimulation. Sur l'exercice, le taux de chômage américain est orienté à la hausse et s'établit à 4,5%, ce qui ne pose pas de problème.

### 3. Les puissances publiques ont annoncé la croissance de leur endettement

Que ce soit aux Etats-Unis où le déficit public est supérieur à 6% du PIB depuis 2023, en Allemagne où le gouvernement va relancer son économie par des investissements sur l'armée et les infrastructures à hauteur de 900 Mds sur 12 ans ; en France où la maîtrise du budget est devenue quasi-impossible depuis la dissolution du parlement en juin 2024, les besoins d'endettement ne cessent d'être revus à la hausse, ce qui a engendré une orientation haussière aux taux d'intérêt.

## Environnement de marché

### 1. De solides performances pour les marchés actions

Au titre de l'exercice 2024-2025, les marchés actions affichent des performances robustes sur quasiment toutes les principales zones géographiques.

La Chine arrive largement en tête, propulsée par l'intensification des politiques de relance et de l'engouement planétaire pour les technologies associées au déploiement de l'intelligence artificielle. L'indice Hang Seng progresse de 31,44% dividendes réinvestis.

En revanche, le Japon reste en panne de croissance avec une monnaie sous pression, l'embellie des deuxième et troisième trimestre permet au Nikkei 225 d'afficher une progression de 20,82% dividendes réinvestis.

Les marchés actions européens et américains affichent un bilan très proche, malgré deux séquences distinctes.

En effet, l'essentiel de la performance des indices S&P500 et Nasdaq, respectivement +17,56% et +23,93%. La divulgation de sa politique de tarifs douaniers lors du « Liberation Day » avait engendré une correction des marchés au mois d'avril. Les négociations ont abouti sur un compromis qui a assuré un net rebond des marchés actions au cours du deuxième semestre 2025.

L'Europe a pâti de l'arrivée de M. Trump à la présidence des Etats-Unis. Cependant, la perspective des négociations des tarifs douaniers a permis aux marchés actions de progresser. Le maintien d'un cap accommodant de politique monétaire par la BCE a fini par bénéficier aux secteurs cycliques et aux banques. L'indice Euro Stoxx progresse de 16,86%, dividendes réinvestis, au cours de l'exercice. La persistance des incertitudes politiques en France pèse sur le climat des affaires et la confiance des ménages, l'indice CAC40 voit sa progression limitée à +6,82%.

## 2. Des taux gouvernementaux sous tension

Les taux gouvernementaux à 10 ans allemands ont évolué tout au long de l'exercice à des niveaux plus élevés qu'en début d'exercice en passant de 2,12% à 2,71%. Cette tension sur les taux correspond à l'annonce par l'Allemagne d'un plan d'investissement pluriannuel dans les infrastructures, notamment militaires. La concrétisation de la bataille commerciale des Etats-Unis avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux par l'instauration de tarifs douaniers réciproques substantiels a mis sous pression les taux.

L'orientation budgétaire plus rigoureuse de l'Italie est appréciée par les investisseurs, son taux gouvernemental à 10 ans ne se tend que de 0,08% à 3,53%. Ce taux est identique à l'équivalent français qui s'est tendu de 0,61%. L'incapacité de la France à se doter d'un budget pèse sur son taux d'emprunt et accroît la charge d'intérêt de sa dette souveraine.

Aux Etats-Unis, les anticipations d'inflation ont été revues à la hausse, incitant la FED à mettre en pause pendant neuf mois son cycle d'assouplissement monétaire, malgré le ralentissement du marché du travail. Cette politique permet à la FED de comprimer la partie longue de la courbe des taux : le taux à 10 ans américain, après s'être tendu de 3,78% à 4,57% au quatrième trimestre 2024, se détend nettement en passant à 4,15%

En Europe, la BCE module sa politique monétaire en annonçant avoir terminé son cycle d'assouplissement de ses taux directeurs. Sa cohérence et sa consistance ont permis une pentification limitée de la courbe des taux.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return a été pénalisé par la remontée des taux et voit sa progression limitée à +0,21% au cours de l'exercice.

## 3. Un contexte propice à la contraction des primes de risque obligataire

En termes de performance, la réduction des spreads ayant amélioré la performance des taux d'état, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex Financials a progressé de 3,22% sur l'exercice quand l'indice Bloomberg Corporate High Yield BB ex Financials progressait de 6,19%.

## 4. Le marché des devises animé par la correction du dollar

La politique économique de M. Trump a un impact nettement négatif sur le dollar dont la valeur a perdu 5,1% par rapport à l'euro au titre de l'exercice.

### Politique d'investissement

Le FCP Equi-Congrethis a changé de politique d'investissement pendant la période. **Jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2024,**

Un fonds mixte ayant pour cible 15% d'actions mid et large et 85% d'obligations d'état zone euro (min 0% max 25%).

Une sélection des émetteurs selon des critères respectant la doctrine sociale de l'Eglise.

Actions :

Un investissement en actions au travers de fonds Equigest (~10%) et des actions en direct pour le complément (Mais le process d'intégration ESG des fonds n'est pas spécifique à la doctrine sociale de l'Eglise)

Obligations :

Un investissement sur des obligations privées sur un univers respectant l'ancienne méthodologie ou recevant ex-post l'aval du comité éthique

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024,**

Un fonds mixte ayant pour cible 25% d'actions small et mid (min 15% max 35%) et 75% d'obligations privées en euros

Une nouvelle méthodologie de sélection éthique des émetteurs

Actions :

Uniquement des actions en direct dont les émetteurs respectent la nouvelle méthodologie

Des sociétés plus petites, ce qui facilite le suivi et les démarches d'impact.

Obligations :

Des obligations privées d'émetteurs qui respectent la nouvelle méthodologie, avec un renforcement progressif des obligations vertes et sociales. Quelques exceptions pour de nouveaux émetteurs hors univers autorisés ex post sous contrôle du comité éthique.

Le fonds ne détient donc plus d'autre fonds à l'exception d'Equi-Trésorerie Plus.

Ainsi, le fonds a également vu son exposition action augmenté progressivement. Elle est de 20,7% au 30 septembre 2025.

**Performances**

Sur la période sous revue (du 30/09/2024 au 30/09/2025), le FCP a eu une performance de -2.38%.

Les performances passées sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du FCP.

***Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice :***

Titres	Acquisitions	Cessions
EQUI-TRESORERIE PLUS	1 641 934	- 456 776
EUR	1 450 118	-
RTE 3.75% 4/7/35	508 085	-
COVIVIO 4.625% 5/6/32	422 092	-
ITALGAS 4.125% 8/6/32	417 876	-
AIR LIQUIDE 3.5% 21/3/35	409 932	-
GENERALI 4.083% 16/7/35	400 416	-
KERING 3.625% 21/11/34	298 296	-
Cap Gemini 3.125% 25/09/2031	298 227	-
BUZZI SPA	203 953	- 155 725
Iliad 4,25% 09/01/2032	202 660	-
BRUNELLO CUCINELLI SPA	110 625	- 92 200
Nexi S.p.A	109 245	-
VUSION GROUP	108 347	-
Accor S. A.	106 201	- 109 472
SHURGARD SELF STORAGE LTD	105 938	-
LEG IMMOBILIEN SE	105 528	-
Viscofan	105 376	-
Grifols S.A.	104 400	-
Hera Spa	104 271	-
Befesa SA	104 233	-
IMERYS SA	103 902	- 98 844
Eurazeo	103 890	-
Acciona	103 800	-
Koninklijke Vopak NV	103 505	-
ITALGAS SPA	103 380	-
ARKEMA	103 200	- 99 781
EDENRED	103 178	-
BREMBO	102 477	-
METSO CORP	102 384	-
Acerinox	102 328	-
ALTEN SA	102 027	-
Diasorin spa	101 760	-
FUCHS PETROLUB	101 696	-
Volitalia SA	101 482	-
Elis SA	101 237	-
Aeroports de Paris SA	101 164	- 107 958
Banca Generali	101 091	-
ILIAD 425% 15/12/29	99 424	-
Huhtamaki Oyj	99 250	-
Gerresheimer AG	32 447	- 56 487
HYPOPORT SE	-	- 63 338
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	-	- 90 373
L'OREAL	-	- 97 080
BANCO SANTANDER SA	-	- 99 587
AIR LIQUIDE SA	-	- 103 249
HERMES INTERNATIONAL	-	- 104 436
Naturgy Energy Group SA	-	- 111 093
DANONE	-	- 112 605
IPSEN	-	- 114 955
GEA Group Aktiengesellschaft	-	- 151 712
SYMRIS 1 1/4 11/29/25	-	- 175 435
EUROFINS 4.75% 6/9/30	-	- 207 534
NATIONAL GRID 3.875% 16/1/29	-	- 207 590
IMERYS 1.5% 15/1/27	-	- 292 929
ENEL FINANCE 0.875% 28/9/34	-	- 390 400
JOHNSON CONTROLS IE 0.375% 15/9/27	-	- 466 740
EIFFAGE 1.625% 14/1/27	-	- 480 600
WORLDLINE 0% 30/7/26	-	- 497 000
FERROVIE DELLO STATO 3.75% 14/4/27	-	- 509 465
TELEFONICA 4.183% 21/11/33	-	- 514 840
PIRELLI 4.25% 18/1/28	-	- 516 105

### **Classement**

Le FCP n'a pas de classement Lipper du fait de son absence d'historique

### **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et/ou au siège social.

Au cours de l'année et dans la mesure du possible, le FCP, par l'intermédiaire du responsable de votes aux Assemblées Générales, a participé aux décisions des assemblées générales des sociétés dans lesquelles elle a investi en utilisant depuis décembre 2022 le prestataire ISS.

### **Commissions de mouvement**

La société de gestion ne prélève aucune commission de mouvement.

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr).

### **Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires retenus pour l'exécution des ordres de bourse sont choisis par les gérants de manière objective et documentée, et approuvés collégalement par l'ensemble de la gestion et de la direction ; cette sélection est faite sous le contrôle du Comité d'Audit.

Ils sont notés selon différents critères (tarification, back-office, analyse, relation, exécution, relation avec le dépositaire, capacité à donner des prix en bloc).

Le FCP calcule son risque global via la méthode du calcul de l'engagement (anciennement méthode linéaire).

### **Critères sociaux environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement (ESG)**

La sélection des titres est réalisée en conformité avec les règles d'investissement du fonds, en particulier selon la doctrine sociale de l'Eglise telle qu'elle est établie en collaboration avec les

équipes d’Ethifinance, et qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et sociétaux et de bonne gouvernance des sociétés.

Un comité éthique se réunit trois fois par an.

L’approche éthique mise en œuvre pour Equi-Congrethis peut être qualifiée d’approche « ex-ante ». Ainsi, le FCP n’investira qu’après réalisation de l’analyse ESG par Ethifinance et validation de la notation ESG au cours des comités éthiques pour au moins 90% de ses actifs.

### Reporting SFDR Article 8

- Au 30/09/2025, en respect des critères de notation ESG, la note globale du portefeuille est de **AA** Sur une échelle de **AAA à CCC**  
 Au cours de l’exercice, la note moyenne ESG du portefeuille s’est maintenue à AA



Avec la table de correspondance suivante :

AAA	7
AA	6
A	5
BBB	4
BB	3
B	2
CCC	1

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Information sur la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille :** Non applicable

**Instruments financiers dérivés :** Néant

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES







## COMPTES ANNUELS



# BILAN

## Actif

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>4 152 354,21</b>	<b>3 234 446,75</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	4 152 354,21	3 234 446,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>454 420,00</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	454 420,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	<b>14 403 625,69</b>	<b>16 943 108,62</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	14 403 625,69	16 943 108,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 199 809,00</b>	<b>-</b>
OPCVM	1 199 809,00	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>19 755 788,90</b>	<b>20 631 975,37</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 208,05</b>	<b>1 174 634,18</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>318 067,00</b>	<b>629 610,69</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>319 275,05</b>	<b>1 804 244,87</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>20 075 063,95</b>	<b>22 436 220,24</b>

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Passif

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	19 591 947,98	19 601 652,92
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	465 555,53	1 430 707,01
<b>Capitaux propres I</b>	<b>20 057 503,51</b>	<b>21 032 359,93</b>
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	-	-
<b>Emprunts</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	-	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>17 560,44</b>	<b>1 403 860,31</b>
<b>Concours bancaires</b>	-	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>17 560,44</b>	<b>1 403 860,31</b>
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>20 075 063,95</b>	<b>22 436 220,24</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	115 948,64	21 527,21
Produits sur obligations	491 918,14	403 319,69
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	4 977,48	8 386,52
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>612 844,26</b>	<b>433 233,42</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-528,47	-868,80
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-528,47</b>	<b>-868,80</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>612 315,79</b>	<b>432 364,62</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	3 508,05
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-205 007,01	-169 656,83
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-1 429,19
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-205 007,01</b>	<b>-167 577,97</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation</b> <b>C = A - B</b>	<b>407 308,78</b>	<b>264 786,65</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-14 460,85</b>	<b>-9 385,90</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>392 847,93</b>	<b>255 400,75</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	42 249,30	-365 368,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-11 849,18	-33 783,96
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>30 400,12</b>	<b>-399 152,88</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-6 364,00</b>	<b>2 653,62</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>24 036,12</b>	<b>-396 499,26</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	37 552,23	1 631 513,53
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>37 552,23</b>	<b>1 631 513,53</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>11 119,25</b>	<b>-59 708,01</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>48 671,48</b>	<b>1 571 805,52</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>465 555,53</b>	<b>1 430 707,01</b>

## ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, ending near the top right corner of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient.

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif de générer une croissance du capital à moyen terme en participant à l'évolution des marchés monétaires, obligataires, obligations convertibles et actions. Il met en oeuvre une allocation d'actif flexible et réactive entre ces 4 marchés, en sélectionnant les titres de sociétés respectant des critères éthiques considérés comme conformes à la doctrine sociale de l'Eglise.

Il est possible que la situation réelle des sociétés émettrices de titres détenus par le fonds s'avère être, postérieurement à l'évaluation réalisée par la société de gestion, moins bonne que prévue sur le plan financier ou en matière de respect de la conformité à la doctrine sociale de l'Eglise. Une telle situation pourrait avoir pour conséquence une diminution de la valeur ou de la performance du fonds.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
<b>Actif net total</b>	<b>20 057 503,51</b>	21 032 359,93	21 304 245,51	22 185 870,20	28 104 985,06

Exprimés en EUR	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
<b>PART A</b>					
<b>FR0011232412</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>1 673,00</b>	1 796	1 952	2 136	2 354
Valeur liquidative unitaire	<b>11 988,94</b>	11 710,66	10 914,06	10 386,64	11 939,24
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>249,18</b>	-78,56	0,73	-56,74	398,28

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

EQUIGEST a confié les prestations de valorisation relatives au portefeuille géré à SGSS NAV. EQUIGEST reste responsable de la bonne valorisation des instruments financiers.

Le FCP est valorisé en cours de clôture.

La devise de valorisation du FCP est l'Euro.

Le FCP s'est conforme aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Pour la détermination des valeurs liquidatives, le portefeuille est évalué selon les règles suivantes :

- **Les actions** : elles sont valorisées au cours de clôture
- **Les obligations** : elles sont valorisées sur la base de moyennes de prix contribués.
- **Les parts ou actions d'OPCVM** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- **Les titres de créances négociables et assimilés** :

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN. Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché, sauf ceux qui sont couverts par des swaps.

#### - Les acquisitions temporaires de titres :

Les titres pris en pension sont valorisés selon les conditions du contrat d'origine.

### Devise de comptabilité

La devise de valorisation du FCP est l'Euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

- Résultat net : Le FCP capitalise son résultat net.
- Plus-values nettes réalisées : Le FCP capitalise ses plus-values nettes réalisées.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>21 032 359,93</b>	<b>21 304 245,51</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 450 117,55	-1 769 032,88
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	407 308,78	264 786,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	30 400,12	-399 152,88
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	37 552,23	1 631 513,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>20 057 503,51</b>	<b>21 032 359,93</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART A

<b>FR0011232412</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-123	-1 450 117,55
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-123</b>	<b>-1 450 117,55</b>

### PART A

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011232412	PART A	Capitalisable	EUR	20 057 503,51	1 673	11 988,94

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Italie+/-	Allemagne+/-	Espagne+/-	Finlande+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	4 152,35	1 582,30	697,41	571,23	500,64	217,59
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>4 152,35</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	<b>14 403,62</b>	14 403,62	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>318,07</b>	-	-	-	318,07
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>14 403,62</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>318,07</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	605,17	502,96	1 105,61	1 881,77	3 944,57	5 565,63	797,91
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	318,07	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>923,24</b>	<b>502,96</b>	<b>1 105,61</b>	<b>1 881,77</b>	<b>3 944,57</b>	<b>5 565,63</b>	<b>797,91</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Devise 01</b> +/-	<b>Devise 02</b> +/-	<b>Devise 03</b> +/-	<b>Devise 04</b> +/-	<b>Autres devises</b> +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	12 080,86	2 322,77	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>12 080,86</b>	<b>2 322,77</b>	<b>-</b>

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	1 108,25
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	99,80
<b>Total des créances</b>	<b>1 208,05</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-17 560,44
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
<b>Total des dettes</b>	<b>-17 560,44</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-16 352,39</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des coûts liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à

la partie frais du DICI

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,00% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC.
Commissions de mouvement Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de mouvement Dépositaire <sup>(1)</sup>	Prélèvement sur chaque transaction	De 15 à 60 € TTC (selon le pays)
Commission de surperformance		Néant

<sup>(1)</sup>Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

### Partage des frais de gestion :

Le fonds s'engage à donner au Campus de la Transition ou à toute autre association éligible et dont la vocation est équivalente 0,1% de l'actif net calculés sur les mêmes bases que les frais de gestion (frais n°1) quel que soit le montant de l'actif net.

Le fonds s'engage à donner de façon complémentaire au Campus de la Transition ou à toute autre association éligible et dont la vocation est équivalente 0,1% sur la partie de l'actif net supérieur à 25 millions d'euros calculés sur les mêmes bases que les frais de gestion (frais n°1).

Le reçu établi par le Campus de la transition ou toute autre association éligible et dont la vocation est équivalente, en contrepartie du don, sera émis au bénéfice de la société de gestion.

**PART A**

<b>FR0011232412</b>	<b>30/09/2025</b>
Frais fixes	205 007,01
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0000289886	EQUI TRESORERIE PLUS SICAV EUR	1 199 809,00
<b>Total</b>			<b>1 199 809,00</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>392 847,93</b>	<b>255 400,75</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>392 847,93</b>	<b>255 400,75</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>392 847,93</b>	<b>255 400,75</b>

#### PART A

FR0011232412	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	392 847,93	255 400,75
<b>Total</b>	<b>392 847,93</b>	<b>255 400,75</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>24 036,12</b>	<b>-396 499,26</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>24 036,12</b>	<b>-396 499,26</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>24 036,12</b>	<b>-396 499,26</b>

### PART A

FR0011232412	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	24 036,12	-396 499,26
<b>Total</b>	<b>24 036,12</b>	<b>-396 499,26</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>4 152 354,21</b>	<b>20,71</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 152 354,21</b>	<b>20,71</b>
Activités minières générales			100 566,00	0,50
ACERINOX SA	EUR	9 060	100 566,00	0,50
Agences de médias			70 987,50	0,35
IPSOS	EUR	1 875	70 987,50	0,35
Biotechnologie			154 062,50	0,77
GRIFOLS SA	EUR	12 500	154 062,50	0,77
Chimie de spécialité			88 726,40	0,44
FUCHS PFD SE	EUR	2 330	88 726,40	0,44
Construction lourde			145 265,00	0,73
ACCIONA SA	EUR	850	145 265,00	0,73
Conteneurs et emballages			187 912,00	0,94
HUHTAMAKI OYJ	EUR	3 100	91 388,00	0,46
VERALLIA SASU	EUR	4 090	96 524,00	0,48
Détaillants et grossistes Alimentation			80 783,20	0,40
COLRUYT GROUP NV	EUR	2 410	80 783,20	0,40
Distribution de gaz			174 814,52	0,87
ITALGAS SPA	EUR	22 312	174 814,52	0,87
Électricité alternative			86 900,85	0,43
VOLTALIA SA	EUR	11 610	86 900,85	0,43
Équipements électroniques			242 066,00	1,21
JENOPTIK AG	EUR	3 700	63 566,00	0,32
VUSION GROUP	EUR	700	178 500,00	0,89
Équipements médicaux			78 540,80	0,39
DIASORIN SPA	EUR	1 040	78 540,80	0,39
Expert en finance			83 594,00	0,42
GECINA ACT	EUR	980	83 594,00	0,42
Fournisseurs industriels			118 238,40	0,59
ELIS SA	EUR	4 830	118 238,40	0,59
Fournitures médicales			55 420,00	0,28
AMPLIFON	EUR	4 000	55 420,00	0,28
Gestion financière			153 278,40	0,76
EDENRED	EUR	3 380	68 276,00	0,34
NEXI SPA	EUR	17 650	85 002,40	0,42

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
Gestionnaires d'actifs			164 471,90	0,82
BANCA GENERALI	EUR	1 920	91 046,40	0,45
EURAZEO SE	EUR	1 310	73 425,50	0,37
Industries diversifiées			113 760,00	0,57
BEFESA SA	EUR	3 950	113 760,00	0,57
Matériaux et accessoires de construction			99 598,80	0,50
BUZZI SPA	EUR	2 130	99 598,80	0,50
Outillage: construction et manutention			178 095,00	0,89
KION GROUP	EUR	3 100	178 095,00	0,89
Outillage industriel			101 830,00	0,51
ANDRITZ AG	EUR	1 700	101 830,00	0,51
Participation et promotion immobilières			81 240,00	0,41
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	1 200	81 240,00	0,41
Produits alimentaires			100 745,40	0,50
VISCOFAN	EUR	1 734	100 745,40	0,50
Produits de soin personnel			76 602,24	0,38
INTER PARFUMS	EUR	2 728	76 602,24	0,38
Produits ménagers durables			53 707,00	0,27
SEB SA	EUR	860	53 707,00	0,27
Réassurance			162 000,00	0,81
SCOR SE ACT PROV	EUR	5 400	162 000,00	0,81
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			118 712,80	0,59
KLEPIERRE REITS	EUR	3 580	118 712,80	0,59
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			108 680,00	0,54
COVIVIO SA REIT	EUR	1 900	108 680,00	0,54
SCPI de stockage			96 750,00	0,48
SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	EUR	3 000	96 750,00	0,48
Services de transport			159 603,50	0,80
FRAPORT	EUR	2 170	159 603,50	0,80
Services informatiques			171 103,00	0,85
ALTEN	EUR	1 140	79 686,00	0,40
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	565	91 417,00	0,45
Services multiples aux collectivités			112 985,00	0,56
HERA SPA	EUR	29 500	112 985,00	0,56
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			115 048,00	0,57
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	730	115 048,00	0,57
Transport maritime			96 624,00	0,48
KONINKLIJKE VOPAK N.V.	EUR	2 475	96 624,00	0,48
Véhicules commerciaux et camions			219 642,00	1,10
BREMBO NV	EUR	10 400	93 444,00	0,47
METSO CORPORATION	EUR	10 800	126 198,00	0,63

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Obligations</b>			<b>14 403 625,69</b>	<b>71,81</b>
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>14 403 625,69</b>	<b>71,81</b>
Agences de médias			301 919,63	1,50
JCDECAUX SA 2.625% 24/04/2028	EUR	300 000	301 919,63	1,50
Assurance services complets			482 186,85	2,40
MUTUELLE ASSURANCE 0.625% 21/06/2027	EUR	500 000	482 186,85	2,40
Assurance vie			886 227,71	4,42
CNP ASSURANCES 1.25% 27/01/2029	EUR	500 000	477 281,58	2,38
GENERALI 4.083% 16/07/2035	EUR	400 000	408 946,13	2,04
Banques			302 383,24	1,51
BPCE SA 3% 19/07/2026	EUR	300 000	302 383,24	1,51
Composants électriques			562 838,40	2,81
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	EUR	573 000	562 838,40	2,81
Construction lourde			209 762,93	1,05
BOUYGUES SA 3.875% 17/07/2031	EUR	200 000	209 762,93	1,05
Distribution de gaz			842 558,63	4,20
ITALGAS SPA 4.125% 08/06/2032	EUR	400 000	422 583,84	2,11
SNAM SPA 3.875% 19/02/2034	EUR	400 000	419 974,79	2,09
Électricité conventionnelle			1 656 677,46	8,26
ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	EUR	400 000	448 735,45	2,24
REDEIA ELECTRICA CORP 3.375% 09/07/2032	EUR	500 000	507 304,79	2,53
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	EUR	500 000	508 978,29	2,54
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 30/04/2044	EUR	200 000	191 658,93	0,95
Équipements de télécommunications			502 963,49	2,51
SES SA 1.625% 22/03/2026	EUR	500 000	502 963,49	2,51
Expert en finance			2 699 783,22	13,46
AIR LIQUIDE FINANCE 3.5% 21/03/2035	EUR	400 000	413 591,45	2,06
CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	EUR	300 000	302 812,32	1,51
CNH INDUSTRIAL FIN EUR S 1.625% 03/07/2029	EUR	300 000	287 751,41	1,44
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	EUR	500 000	529 266,85	2,64
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.25% 05/04/2029	EUR	300 000	318 950,67	1,59
SUEZ 4.625% 03/11/2028	EUR	500 000	546 077,60	2,72
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	EUR	300 000	301 332,92	1,50
Gestion financière			303 477,08	1,51
EDENRED SE 3.625% 05/08/2032	EUR	300 000	303 477,08	1,51
Habillement et accessoires			305 218,27	1,52
KERING 3.625% 21/11/2034	EUR	300 000	305 218,27	1,52
Hôtels			301 414,81	1,50
ACCOR SA 2.375% 29/11/2028	EUR	300 000	301 414,81	1,50

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Matériaux et accessoires de construction			731 155,98	3,64
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.875% 08/07/2026	EUR	400 000	399 859,12	1,99
WIENERBERGER AG 4.875% 04/10/2028	EUR	300 000	331 296,86	1,65
Papiers			149 009,08	0,74
UPM KYMMENE OYJ 3.375% 29/08/2034	EUR	150 000	149 009,08	0,74
Pièces détachées d'automobiles			650 026,06	3,24
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	EUR	232 000	233 497,24	1,16
VALEO SE 4.5% 11/04/2030	EUR	400 000	416 528,82	2,08
SCPI : biens immobiliers diversifié			605 167,32	3,02
ICADE SA 1.125% 17/11/2025	EUR	600 000	605 167,32	3,02
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			317 262,18	1,58
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.50% 11/09/2029	EUR	100 000	101 922,37	0,51
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 4.125% 11/12/2030	EUR	200 000	215 339,81	1,07
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			430 855,51	2,15
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	EUR	400 000	430 855,51	2,15
Services d'appui professionnels			606 254,05	3,02
BUREAU VERITAS SA 3.50% 22/05/2036	EUR	600 000	606 254,05	3,02
Services informatiques			298 637,79	1,49
CAPGEMINI SE 3.125% 25/09/2031	EUR	300 000	298 637,79	1,49
Services multiples aux collectivités			639 042,45	3,19
NATIONAL GRID PLC 3.875% 16/01/2029	EUR	300 000	317 743,97	1,59
NATIONAL GRID PLC 4.275% 16/01/2035	EUR	300 000	321 298,48	1,60
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			210 088,58	1,05
NESTE OYJ 3.875% 16/03/2029	EUR	200 000	210 088,58	1,05
Télécommunications filaires			408 714,97	2,04
ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	EUR	100 000	100 559,23	0,50
ILIAD SA 4.25% 09/01/2032	EUR	200 000	201 911,62	1,01
ILIAD SA 4.25% 15/12/2029	EUR	100 000	106 244,12	0,53
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>1 199 809,00</b>	<b>5,98</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>1 199 809,00</b>	<b>5,98</b>
EQUI TRESORERIE PLUS SICAV EUR	EUR	850	1 199 809,00	5,98
<b>Total</b>			<b>19 755 788,90</b>	<b>98,50</b>

**INVENTAIRES DES IFT** (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

## Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>19 755 788,90</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>319 275,05</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-17 560,44</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>20 057 503,51</b>

## INFORMATIONS SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: **EQUI-CONGRETHIS**

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 969500Z8FP650F8YWW30

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu les sociétés pour lesquelles les risques extra-financiers en lien avec la doctrine sociale de l'Eglise sont plus modérés. Le lien entre la doctrine sociale de l'Eglise et le critères ESG est réalisée par la société d'analyse extra-financière Ethifinance.

La doctrine sociale de l'Eglise suit cinq principes :

- La dignité de la personne humaine
- La destination universelle des biens
- Le bien commun
- La solidarité
- La subsidiarité

Les données E concernant l'environnement retenues ont été :

- « La protection de l'environnement » prise en compte dans le bien commun
- « Les pratiques environnementales des fournisseurs des sous-traitants » prises en compte dans la solidarité
- « La qualité, sécurité et valeur ajoutée environnementale des produits et services » prise en compte dans la destination universelle des biens

Les données S concernant le social/sociétal retenues ont été :

- « Les conditions de travail, droits de l'homme et santé/sécurité des collaborateurs » ainsi que « la diversité et la lutte contre les discriminations » dans la dignité de la personne
- « La déontologie et la lutte contre la corruption » et la « qualité et valeur ajoutée sociale des produits et services » prises en compte dans la destination universelle des biens
- « Les pratiques sociales des fournisseurs des sous-traitants » prises en compte dans la solidarité
- « Le dialogue social » pris en compte dans la subsidiarité

La donnée G concernant la gouvernance retenue est « L'équilibre et la transparence de la direction générale d'entreprise », prise en compte dans le bien commun

Ne sont acceptables à l'investissement que les sociétés qui ont un score élevé au regard de la doctrine sociale de l'Eglise telle que définie par Ethifinance et qui par ailleurs ne font pas l'objet d'une controverse importante. Dans le jugement, les risques extra-financiers sont équipondérés à l'intérieur des cinq catégories et dans la notation globale. La solidarité et la subsidiarité pèsent pour 12,5% alors que les autres caractéristiques pèsent pour 25%. Pour les sociétés ne disposant pas de données extra-financières, Ethifinance fait une analyse spécifique du dossier dans le respect des mêmes principes.

### Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les indicateurs de durabilité utilisés sont ceux mentionnés ci-dessus dans l'établissement du score « Doctrine sociale de l'Eglise ».



### Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables, même de façon partielle.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables, même de façon partielle.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable. Le fonds prend en compte un ensemble de facteurs E, S et G. Les incidences négatives sur l'environnement ou le sociétal sont donc systématiquement prises en considération au moins partiellement au moment de la sélection d'un émetteur. Cependant, le fonds ne fait pas de synthèse de ces incidences.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**30 septembre 2024**  
– **30 septembre**  
**2025**

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en compte l'ensemble des facteurs E, S et G.

Toutefois, nous ne disposons pas encore des cadres analytiques et des données nécessaires permettant de définir des objectifs pour chaque Principale Incidence Négative. Par conséquent, le fonds ne fait pas de synthèse de ces incidences.

### Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La politique d'investissement de l'OPCVM, conforme aux normes européennes, met en œuvre une gestion discrétionnaire qui fera varier l'allocation d'actif du FCP en fonction des anticipations de l'équipe de gestion et du couple rendement/risque anticipé des différentes classes d'actifs. Celui-ci est analysé notamment en fonction du contexte macro-économique, des configurations techniques et de leur valorisation, et des contraintes de la charte éthique du fonds.

Afin de répondre aux exigences d'une transition environnementale et sociale juste, l'approche éthique du fonds Equi-Congrethis met l'accent sur la promotion et la préservation d'écosystèmes sociaux et environnementaux pérennes, fondés sur un partage de la valeur plus équitable. Dans cette perspective, investir de façon responsable revient non seulement à prendre en considération les impacts des activités ou des projets financés, mais implique également d'innover pour répondre aux défis environnementaux et sociaux actuels. Ainsi, l'approche éthique du fonds se fonde d'une part sur l'exclusion des entreprises qui contreviennent aux principes d'une transition sociale et environnementale juste, d'autre part sur l'accompagnement de celles qui y contribuent ou qui innovent pour répondre aux défis sociaux et environnementaux actuels.

Le portefeuille sera exclusivement investi en valeurs libellées en euros.

L'exposition du FCP au risque action, limitée à 25% maximum de l'actif net, se fera à travers des actions et/ou des obligations convertibles ou assimilées. L'exposition action se fait exclusivement au travers d'entreprises européennes cotées de petite et moyenne capitalisation. Aucune ligne action ne pourra dépasser 2% de l'actif net.

L'ensemble des titres en portefeuille fera l'objet d'une analyse RSE (responsabilité sociétale des entreprises) par Ethifinance, société spécialisée dans la notation RSE d'entreprises européennes et doit satisfaire une notation minimum.

Le fonds peut investir entre 60 et 100% de son actif net dans des produits de taux, qui sont essentiellement des obligations (fixes, variables, indexées, convertibles,...). Celles-ci sont émises par des émetteurs d'un pays de la zone Europe ou membre de l'OCDE, sans critère de taille.

La pondération par émetteur noté high yield ou non noté (rating établi par l'une au moins des agences de notation S&P, Moody's et Fitch) sera limitée à 3% maximum de l'actif net.

La sensibilité du portefeuille au risque de taux et au risque de crédit est au maximum de 6.

Le FCP n'utilisera en aucun cas de produits dérivés.

Afin notamment de gérer sa trésorerie, le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français coordonnés ou non ou européens coordonnés dont les titres sont strictement libellés en euros. Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

#### 30 septembre 2024 – 30 septembre 2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EQUI-TRESORERIE PLUS	1 641 934,15	25,40%	France
ITALGAS S.P.A.	521 256,06	8,06%	Italy
RTE	508 085,00	7,86%	France
ASSICURAZIONI GENERALI	501 506,50	7,76%	Italy
Air Liquide Finance	409 932,00	6,34%	France
ILIAD	302 084,00	4,67%	France
KERING	298 296,00	4,61%	France
CAPGEMINI	298 227,00	4,61%	France
SHURGARD SELF STORAGE	105 937,50	1,64%	Luxembourg
LEG Immobilien SE	105 528,12	1,63%	Germany
GRIFOLS S.A.	104 400,00	1,61%	Spain
Hera SpA	104 270,70	1,61%	Italy
Befesa SA	104 232,60	1,61%	Germany
IMERYS	103 902,46	1,61%	France

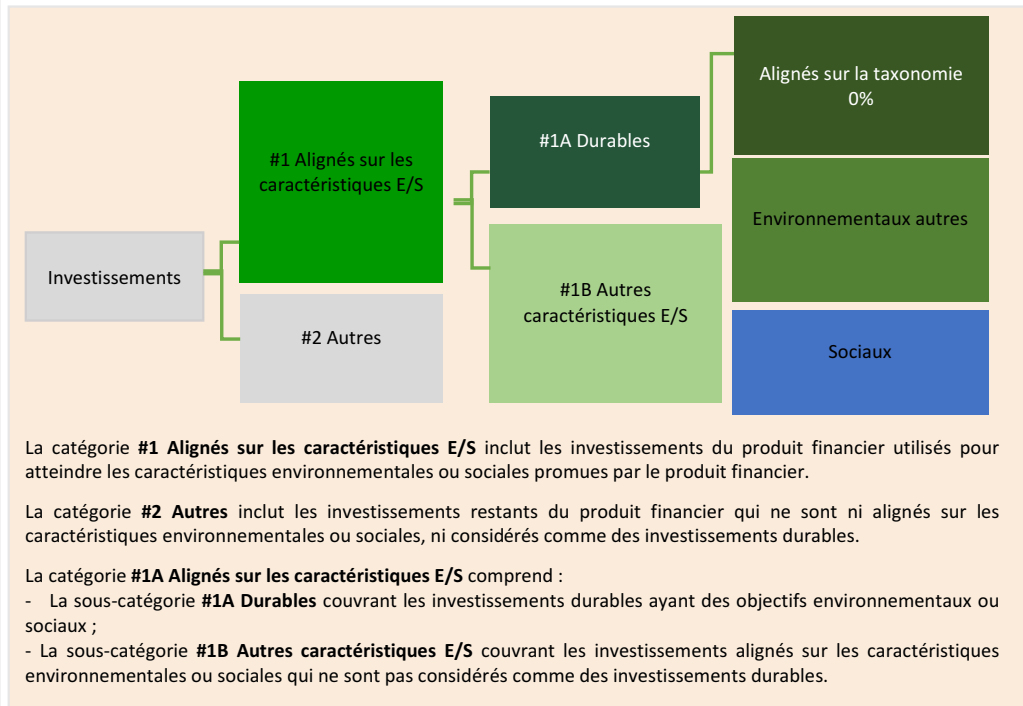
EURAZEO	103 890,34	1,61%	France
Acciona SA	103 800,47	1,61%	Spain
EDENRED	103 177,88	1,60%	France
METSO OYJ	102 384,00	1,58%	Finland
ACERINOX SA	102 328,17	1,58%	Spain
ALTEN	102 026,58	1,58%	France
Diasorin spa	101 760,05	1,57%	Italy
FUCHS PETROLUB	101 695,88	1,57%	Germany
VOLTALIA	101 481,85	1,57%	France
ELIS	101 236,80	1,57%	France
AEROPORTS DE PARIS	101 163,72	1,56%	France
Huhtamäki Oyj	99 249,91	1,54%	Finland
BUZZI SPA	98 473,73	1,52%	Italy
Gerresheimer AG	32 446,50	0,50%	Germany

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2025, la répartition sectorielle des investissements du Fonds était la suivante :

SECTEURS	POIDS
FUNDS	25,40%
UTILITIES	19,11%
INDUSTRIAL	13,11%
FINANCIAL	12,64%
BASIC MATERIALS	9,50%
CONSUMER, NON-CYCLICAL	6,35%
COMMUNICATIONS	4,67%
CONSUMER, CYCLICAL	4,61%
TECHNOLOGY	4,61%

Source : Equigest - Bloomberg



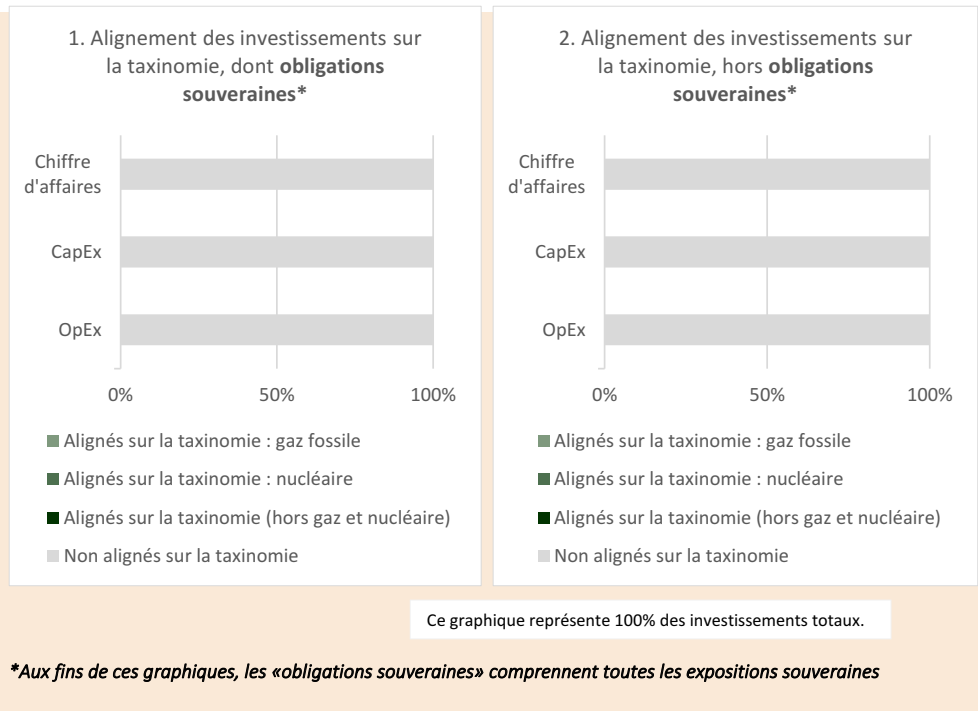
**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce fonds qui n'a pas d'engagement en termes d'investissement durable ne cherche pas d'alignement sur la Taxinomie. Equigest estime préférable, par mesure de prudence et par manque de données, d'indiquer que le pourcentage d'investissement du fonds dans des activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxinomie représente **0%** de l'actif net du Fonds, à la date de la présente annexe.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

Le compartiment ne s'engage actuellement pas à respecter un minimum d'activités conformes à la taxinomie européenne.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Equigest estime préférable, par mesure de prudence et par manque de données, d'indiquer que le pourcentage d'investissement du fonds dans des activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxonomie représente 0% de l'actif net du Fonds, à la date de la présente annexe.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Le fonds n'a pas pour objet de sélectionner des investissements durables.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Le fonds n'a pas pour objet de sélectionner des investissements durables.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Non applicable.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

1/ La mise en place d'une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées :

La politique d'exclusion du fonds Equi-Congrethis constitue la première étape sur laquelle repose sa démarche d'investisseur éthique. Elle permet de définir les contours de l'univers analysable qui fait l'objet d'une actualisation trimestrielle.

Une société est exclue de l'univers d'investissement du fonds Equi-Congrethis dans les cas suivants :

- elle est impliquée dans des activités contrevenant aux principes éthiques définis par le fonds ;
- elle est exposée à des controverses importantes ou sévères.

La politique d'exclusion s'applique à l'ensemble des classes d'actifs et des zones géographiques investies par le fonds.

Alcool :

Les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur de production d'alcool peuvent être responsables directement ou indirectement des impacts négatifs qui découlent de la consommation d'alcool. Elle est la deuxième cause de cancer évitable après le tabac et est responsable de 3 millions de décès chaque année, soit 5,3% de l'ensemble des décès dans le monde (Global status report on alcohol and health 2022). L'abus d'alcool est un facteur de risque pour le consommateur, pour sa vie sociale et professionnelle, pour autrui et pour la santé publique. Pour ces différentes raisons, le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement les entreprises dont l'activité principale est la production ou la distribution de boissons alcoolisées, mais se permet toutefois d'investir dans les entreprises diversifiées réalisant moins de 20 % de leur chiffre d'affaires dans ce type d'activités.

Source : Ethifinance ESG Ratings

#### Tabac :

Le tabagisme est la principale cause de maladies évitables et de décès prématurés dans le monde. Il est fortement associé à des problèmes de santé graves, notamment le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires et de nombreuses autres affections médicales. L'industrie du tabac a été critiquée pour sa promotion de produits addictifs qui entraînent une dépendance chez de nombreuses personnes.

Pour ces différentes raisons, le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement les entreprises actives dans la production de tabac, et celles réalisant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans la commercialisation de tabac.

Source : Ethifinance ESG Ratings

#### Jeux d'argent :

L'industrie des jeux d'argent est associée à des problèmes sociaux graves, notamment la dépendance au jeu, le jeu pathologique et les conséquences financières, familiales et psychologiques qui en découlent.

Pour ces raisons, le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement toutes les entreprises impliquées dans les jeux d'argent et de hasard dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Source : Ethifinance ESG Ratings

#### Pornographie :

Le caractère d'exclusion de la pornographie repose sur des valeurs morales. Il est généralement admis que la pornographie offre une représentation dégradante de l'individu — souvent de la femme — et présente un caractère potentiellement subversif (liens avec le crime organisé, discrimination et violences sexuelles, etc.).

Pour ces raisons, le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement toutes les entreprises impliquées dans la production de contenus pornographiques, et accorde une attention particulière aux entreprises dont les activités peuvent être indirectement impliquées dans la diffusion de contenus pour adultes (médias, hôtellerie, etc.).

Source : Ethifinance ESG Ratings

#### Charbon thermique :

Le charbon thermique est une source d'énergie particulièrement polluante dont les répercussions sur l'environnement et la santé sont significatives. Sa combustion entraîne un rejet très important de CO<sub>2</sub> comparativement à d'autres sources d'énergies fossiles, avec un facteur d'émission (CO<sub>2</sub>/kWh produit) plus élevé que ceux liés à la combustion de fioul ou de gaz pour produire de l'électricité. En cela, le charbon est une source d'énergie qui ne s'inscrit pas dans une trajectoire 2 degrés telle que définie par la quasi-totalité des pays de la planète au cours de la COP21 à Paris. Par ailleurs, la combustion du charbon n'émet pas seulement des Gaz à Effets de Serre (GES), mais aussi de nombreux polluants, formés lors de la combustion ou présents dans le minerai, dont les effets nocifs sur la santé humaine sont avérés (maladies cardiovasculaires, cancers, etc.).

Pour ces raisons, le fonds Equi-Congrethis exclut les entreprises réalisant plus de 0 % de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique, comprenant la production et la distribution d'électricité à partir de charbon et le forage et l'extraction de charbon thermique.

Source : Ethifinance ESG Ratings ; Global Coal Exit List (Urgewald).

Développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers :

La combustion d'énergie fossile représente environ 85 % des émissions de carbone dans le monde et est donc l'un des principaux facteurs du réchauffement climatique.

Dans son scénario Net Zéro permettant de limiter le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C d'ici 2050, l'Agence Internationale de l'Energie met l'accent sur la nécessité de limiter la production de pétrole et de gaz naturel aux gisements existants, tout en diminuant la production de pétrole et de gaz respectivement de 4 % et de 3 % par an d'ici à 2030. Cela implique que près de 60 % des réserves de pétrole et de gaz fossiles ne devraient faire l'objet d'aucune extraction.

Pour ces raisons, le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement toutes les entreprises développant de nouveaux projets de production pétrolière ou gazière ainsi que celles opérant dans le transport, le stockage ou la commercialisation de produits issus de nouveaux projets pétroliers ou gaziers.

Source : Ethifinance ESG Ratings ; Global Oil and Gaz Exit List (Urgewald).

Pétrole et gaz non conventionnels :

Les hydrocarbures non conventionnels comprennent le pétrole des sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le pétrole et le gaz de l'Arctique, ainsi que le pétrole et le gaz issus de méthodes de production non conventionnelles telles que la fracturation ou le forage ultra-profond. Une part croissante de pétrole et de gaz extraits provient de sources de production non conventionnelle. Ces ressources sont caractérisées par leur difficulté d'accès, poussant les entreprises pétrolières et gazières à utiliser des techniques de production plus risquées, mettant en danger les populations et l'environnement.

Pour ces raisons, le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement toutes les entreprises réalisant plus de 0 % de leur chiffre d'affaires dans des activités liées à l'exploration, à la production, au transport, au stockage ou à la commercialisation de produits pétroliers ou gaziers issus de sources nonconventionnelles.

Source : Ethifinance ESG Ratings ; Global Oil and Gaz Exit List (Urgewald).

Armes controversées :

La notion d'armes controversées ne fait pas l'objet d'une définition arrêtée.

Le fonds Equi-Congrethis considère qu'une arme est controversée dès lors qu'elle est soumise à au moins une des conditions suivantes :

Elle est aveugle dans son action : elle peut toucher aussi bien des populations civiles que militaires sans discernement ;

Elle dispose d'effets disproportionnés : elle peut causer des souffrances excessives et des mutilations profondes qui peuvent se prolonger pendant des années après la fin d'un conflit ;

Elle est considérée comme illégale dans des traités, conventions ou accords internationaux.

Le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement toutes les entreprises réalisant plus de 0 % de leur chiffre d'affaires dans des activités de production, de stockage, de distribution ou de commercialisation des typologies d'armes suivantes :

- Bombes à sous-munition (BASM) telles que définies par le Traité d'Oslo de 2008 ;
- Mines anti-personnel (MAP) telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997 ;
- Des armes à l'uranium appauvri bannies par certaines législations nationales (loi Mahoux de 2006).
- Armes chimiques telles que définies par la Convention sur l'Interdiction des armes chimiques (Paris, 1993) ;
- Armes biologiques telles que définies par la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1972) ;
- Armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc.

Le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement toutes les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans des activités de production, de stockage, de distribution ou de commercialisation des typologies des armes suivantes : Armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération de 1968.

Source : Ethifinance ESG Ratings

## 2) Exclusion des entreprises exposées à des controverses importantes ou sévères :

Le fonds Equi-Congrethis considère les controverses ESG comme des marqueurs de la perception des pratiques d'une entreprise par ces différentes parties prenantes.

Les controverses ESG peuvent relever de faits avérés et légalement condamnables tels que des amendes pour pollution, pour non-respect des normes de santé et de sécurité ou pour pratiques anti-concurrentielles, etc., mais elles peuvent également être le reflet de pratiques ou des situations problématiques mises en lumière par différentes parties prenantes.

Le fonds Equi-Congrethis a recours au service d'analyse des controverses développé par Ethifinance qui considère trois dimensions dans l'évaluation des controverses rencontrées par une entreprise :

- Son impact sur l'entreprise, en considérant l'impact financier, opérationnel et réputationnel de l'évènement ;
- Son impact sur ses parties prenantes, en considérant le volume de parties prenantes impactées et l'intensité de l'impact ;
- Son impact légal, en considérant le niveau de responsabilité de l'entreprise et le niveau de violation potentiel des normes internationales (normes de l'OIT, du Pacte Mondial, de l'OCDE).

Ethifinance analyse également la réponse qui a été fournie par l'entreprise afin d'évaluer sa capacité de résilience. Le niveau d'exposition aux controverses d'une entreprise est évalué sur une grille allant de 1 à 5, 1 représentant une absence de controverse et 5 une exposition sévère.

Le fonds Equi-Congrethis exclut de son périmètre d'investissement toute entreprise ayant un niveau d'exposition aux controverses important (4) ou sévère (5).

Une revue et une mise à jour de l'univers d'investissement sont réalisées tous les trimestres.

Si une valeur en portefeuille voit son niveau d'exposition aux controverses atteindre un niveau important ou sévère, elle est cédée dans un délai d'un mois sur un marché normal et trois mois en période de crise ».

La stratégie d'exclusion du fonds permet ainsi de passer d'un univers d'investissement initial à un univers d'investissement réduit sur lequel est ensuite appliquée une politique de sélection positive des émetteurs.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné comme référence pour déterminer si ce produit est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

